

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3210

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,  
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	250 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	250 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	250 000 000	250 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En juillet dernier, le nombre de candidats en attente d'offre d'affectation sur Parcoursup après la première phase principale d'admissions était de 85.000 selon le ministère (119 000 selon l'UNEF), soit une augmentation de 10 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est le fruit de la hausse du nombre d'inscrits sur la plateforme (+2,54 %) ainsi que du nombre de candidats en réorientation (+3,7 %). Face à l'augmentation du nombre de « sans facs » il est primordial non seulement de dénoncer la logique de tri et l'opacité algorithmique de Parcoursup mais surtout la nécessité de réinvestir dans la création de nouvelles places en licence et master.

Cet amendement vise à créer 25.000 nouvelles places en licence, soit un quart des places manquantes en licence selon le SNESUP. Nous estimons, selon les chiffres du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, que le coût unitaire pour l'État par élève est de 10.000 euros par an. Ainsi, cette action est abondée de 250M€.

L'action 01 du programme 150 est abondée de 250M€ en AE et CP.

Les crédits sont prélevés sur le hors titre 2 de l'action 2 du programme 172.